



Le dimanche 20 mars 2011

HÔPITAL DE LAVAUUR

LE PROJET DE LOI SUR LES SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT ADOPTE PAR LES DEPUTES : NON A LA PSYCHIATRIE SECURITAIRE !

Les députés ont adopté le projet de loi sur les soins psychiatriques sans consentement qui va remplacer la notion d'hospitalisation sous contrainte (hospitalisation à la demande d'un tiers HDT et hospitalisation d'office - HO) avec une période d'observation préalable de 72 heures.
Les députés avaient débuté les débats le 15 mars 2011.

Le projet de loi précise que la prise en charge de la personne se fait "sous la forme d'une hospitalisation complète dans un établissement" de santé habilité par l'agence régionale de santé (ARS) à l'accueil de ces patients ou "sous une autre forme incluant des soins ambulatoires, pouvant comporter des soins à domicile, dispensés par un établissement et le cas échéant des séjours effectués dans un établissement de ce type".

Il sera désormais possible de contraindre à des " soins psychiatriques " ambulatoires et plus seulement à l'hôpital.

Ce projet de loi "sécuritaire" est contesté par l'ensemble des professionnels de santé exerçant en psychiatrie et par la CGT.

Lire notre article « Pour une Psychiatrie Démocratique et humaniste » ainsi que l'Appel du Collectif des 39, sur notre site : www.cgt-chlavour.fr rubrique actualités.

La secrétaire d'Etat à la Santé, a annoncé un " plan santé mentale " pour l'automne... Un de plus !!!

Les députés ont également avalisé l'intervention du juge des libertés et de la détention (JLD) au-delà de 15 jours d'une hospitalisation sous contrainte.

Cette disposition avait été imposé par le Conseil Constitutionnel.

Le dispositif de suivi renforcé pour les patient déclarées irresponsables pénalement ou ayant séjourné dans une unité pour malades difficiles - UMD - a également été adopté.

Le [Collectif des 39 contre la nuit sécuritaire](#) estime que cette mesure va créer "un casier psychiatrique".

Le projet de loi va concerner environ 70.000 patients qui sont hospitalisées tous les ans sous contrainte, 60.000 patient en HDT et 10.000 cas en HO.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr